Club inclusif

UN PROGRAMME DU COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

GUIDE DES BONNES PRATIQUES COLLECTIVITÉS

UN PROGRAMME

France Paralympique

SOUTENU PAR

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

club-inclusif.fr

Avec le soutien du Fonds de dotation Paris 2024.

Club inclusif

UN PROGRAMME DU COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

Garantir à chacun l'accès à une pratique sportive est aujourd'hui un enjeu collectif majeur. Au-delà de ses bénéfices pour la santé, le sport est un formidable **levier d'inclusion, d'autonomie et d'épanouissement.**

Pourtant, de nombreuses personnes en situation de handicap rencontrent encore des difficultés pour accéder à une offre de pratique adaptée et de proximité. Aujourd'hui, seuls 5% des clubs se déclarent en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap et le club le plus proche se situe en moyenne à plus de 50km du domicile. Cette réalité a un impact direct sur la pratique : seulement 47% des personnes en situation de handicap pratiquent une activité sportive[1] contre 61% dans la population générale. Cet écart est encore plus marqué chez les femmes (37% contre 65%). Face à ce constat, l'ensemble des acteurs du sport, du handicap et des territoires ont un rôle à jouer, pour rendre l'offre sportive plus accessible, plus inclusive et plus proche des habitants. **C'est tout l'enjeu du programme Club inclusif, piloté par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)**: un dispositif concret qui accompagne les clubs sportifs dans l'accueil de pratiquants en situation de handicap, tout en mobilisant les partenaires locaux autour d'une ambition partagée.

Les collectivités territoriales constituent, à ce titre, des partenaires essentiels du programme Club inclusif. Par leur connaissance du territoire, leur capacité à fédérer les acteurs locaux et leur engagement en faveur de l'accès au sport pour tous, elles contribuent à créer les conditions favorables au développement d'une pratique sportive plus inclusive.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans cette démarche. Il rassemble des recommandations, des retours d'expériences et des bonnes pratiques observées dans différentes collectivités territoriales engagées dans le programme Club inclusif.

Son ambition n'est pas de proposer un modèle unique, mais de partager des repères, des leviers d'action pouvant être mobilisés en fonction des réalités locales, des priorités des territoires et des ressources disponibles.

Au fil des pages, vous découvrirez des exemples de démarches mises en œuvre pour favoriser la mobilisation des clubs de votre territoire, faciliter la coordination et soutenir le développement d'une offre de pratique à destination des personnes en situation de handicap.

À travers le programme Club inclusif du CPSF, une conviction nous anime : **lorsque les acteurs d'un territoire unissent leurs compétences, leurs réseaux et leurs moyens les opportunités de pratique sportive se développent, se structurent et s'inscrivent durablement dans le quotidien des personnes en situation de handicap.**

Cette ambition collective ne peut se concrétiser sans l'engagement des collectivités territoriales, dont le rôle est essentiel pour impulser les dynamiques locales, fédérer les partenaires et accompagner le développement d'une offre sportive accessible à tous.

[1] Rapport INJEP 2024 « la pratique sportive des personnes en situation de handicap »

ÉTAPE 1

MISE EN PLACE DU PROGRAMME CLUB INCLUSIF ET MOBILISATION TERRITORIALE



©A.CARRAT/CPSF

Les collectivités territoriales occupent une place essentielle dans le déploiement du programme Club inclusif. Par leur connaissance du territoire, leurs liens avec le mouvement sportif local et leur capacité à fédérer les acteurs, elles contribuent à créer les conditions favorables au succès du dispositif et à son appropriation par les clubs du territoire.

Au-delà du soutien apporté au programme, l'enjeu est d'inscrire Club inclusif dans une démarche plus large de développement et de structuration d'une politique publique parasportive durable et cohérente.

Cette première phase constitue l'étape préparatoire au lancement du dispositif. Elle vise à définir et préciser les modalités d'organisation de la session : objectifs poursuivis, modalités de mise en œuvre, partenaires impliqués et leviers de mobilisation du mouvement sportif local.

L'objectif est de permettre à la collectivité de s'approprier pleinement le programme, afin d'anticiper son déploiement et de mobiliser efficacement les acteurs concernés. Cette démarche proactive renforce la cohérence territoriale, optimise l'accompagnement des clubs et vise à inscrire durablement les ambitions et les actions sur le territoire.

FICHE PRATIQUE 01

S'appuyer sur d'autres collectivités pour répartir les besoins logistiques du déploiement du programme Club inclusif

Description de l'action

La mise en place d'une session Club inclusif peut se faire de manière partagée avec d'autres collectivités. Une collectivité qui finance en intégralité le coût du programme peut être épaulée par d'autres collectivités de son territoire pour faciliter la mise en œuvre du dispositif.

Cette coopération permet de répartir les engagements attendus dans le programme entre les collectivités concernées en facilitant :

- La mobilisation des clubs sportifs ;
- La mise à disposition d'équipements ;
- Le relais d'information auprès des acteurs locaux ;
- L'animation d'une politique sportive inclusive à l'échelle d'un bassin de vie.

Cette organisation est particulièrement adaptée lorsqu'un conseil départemental ou une EPCI souhaite financer le programme au bénéfice des collectivités de son territoire.
La mise en œuvre de cette organisation ne nécessite pas obligatoirement l'édition d'une convention entre les parties prenantes. Néanmoins, la formalisation d'un cadre de coopération peut permettre de préciser les engagements de chacun, de sécuriser les modalités de fonctionnement et de faciliter le pilotage du projet.

Objectifs

- Répartir les charges organisationnelles entre collectivités ;
- Faciliter le déploiement du programme Club inclusif ;
- Renforcer la coopération territoriale autour de l'accès à la pratique pour tous.

Dans le cadre du déploiement du programme Club inclusif en Seine-Saint-Denis, le département a fait le choix de s'appuyer sur les communes et leurs services des sports pour organiser certaines sessions sur les territoires.

Cette organisation, mise en place notamment à Saint-Denis, Romainville et Montreuil, nous a permis de nous appuyer sur l'expertise et la connaissance du terrain des collectivités partenaires.
Le partenariat avec les services municipaux a d'abord facilité la mise en œuvre concrète des sensibilisations, notamment grâce à leur connaissance des équipements sportifs et leur capacité à faciliter l'accès aux salles et aux installations nécessaires.

Il a également constitué un véritable levier pour l'adhésion au programme et la mobilisation des clubs locaux. Les services des sports entretiennent un lien de proximité avec les associations et disposent d'une bonne connaissance du tissu sportif local, ce qui facilite l'identification et la mobilisation des clubs susceptibles d'être intéressés par la démarche.

La proximité géographique est également un atout pour les clubs. En organisant les sensibilisations au plus près de leur lieu de pratique, nous avons pu mobiliser non seulement les clubs de la commune d'accueil, mais également ceux des communes alentours.

Enfin, à l'échelle départementale, cette approche nous a permis d'obtenir une mobilisation plus importante et un investissement plus durable des clubs dans le programme. Le co-portage avec les collectivités apparaît ainsi comme un levier permettant à la fois de faciliter l'organisation des sessions, de renforcer la mobilisation locale et de favoriser l'appropriation du programme dans la durée.

***Fatimata WAGUE**, chargée de projets au service des sports et des loisirs du DCPSL, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis*

FICHE PRATIQUE 02

Mutualiser le financement et le déploiement du programme avec d'autres collectivités

Description de l'action

La mise en place d'une session Club inclusif peut s'inscrire dans une démarche de cofinancement entre plusieurs collectivités d'un même territoire. Ce modèle permet à un conseil départemental, un EPCI ou une commune d'initier une dynamique partenariale en associant d'autres collectivités au financement et à l'organisation du programme. En répartissant le coût du programme entre plusieurs partenaires, cette organisation facilite l'accès au dispositif tout en favorisant l'émergence d'une stratégie territoriale partagée en faveur du développement du parasport.

Cette coopération permet à la fois de mutualiser les moyens financiers et logistique en facilitant :

- La mobilisation coordonnée des clubs ;
- La mise à disposition d'équipements ;
- Le relais d'information auprès des acteurs locaux ;
- L'animation d'une politique sportive inclusive à l'échelle d'un territoire.

Ce mode d'organisation est particulièrement adapté lorsque plusieurs collectivités souhaitent répondre à des enjeux communs d'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap et construire une dynamique de territoire.
Le cofinancement peut être réparti librement entre les collectivités partenaires selon les modalités qu'elles définissent conjointement. Cette souplesse permet de tenir compte des capacités financières de chacun tout en garantissant l'engagement collectif autour du projet.

La mise en œuvre de cette organisation ne nécessite pas obligatoirement la conclusion d'une convention. Toutefois, la formalisation d'un cadre de coopération est recommandée afin de préciser les modalités de financement, les engagements de chaque partenaire et les conditions de pilotage du projet.

Objectifs

- Faciliter l'accès au programme Club inclusif pour les collectivités territoriales ;
- Développer une offre sportive inclusive sur les territoires, prioritairement sur ceux carencés ;
- Réduire le coût du dispositif pour chaque collectivité ;
- Renforcer la coopération entre les collectivités.

Ressources

- Modèles de conventions : pour les collectivités souhaitant formaliser cette collaboration, le CPSF dispose de modèles qui peuvent être mis à disposition.

Le Conseil départemental est présent sur tous les terrains : du sport amateur au soutien des clubs d'élite, en passant par le sport dans les collèges et le parasport.
Lorsque nous avons été sollicités pour participer au programme Club inclusif, nous avons immédiatement répondu présents. Nous y avons vu l'opportunité de faire progresser l'inclusion par le sport à l'échelle de tout le territoire drômois.

Au département de la Drôme, nous sommes convaincus que chaque personne doit pouvoir trouver sa place dans un club sportif, quel que soit sa situation. C'est pourquoi nous avons fait le choix du co-portage avec les communes et les intercommunalités, en les accompagnant financièrement pour favoriser leur engagement dans le dispositif. Cette démarche nous a permis de construire un véritable maillage territorial et de mobiliser les acteurs locaux au plus près des clubs. Aux côtés du CPSF et des collectivités partenaires, nous avons vu naître une dynamique d'inclusion particulièrement encourageante. Les retours enthousiastes des bénévoles et des dirigeants nous confortent chaque jour dans notre conviction : ouvrir davantage le sport aux personnes en situation de handicap, c'est enrichir l'ensemble du mouvement sportif et renforcer le lien citoyen.

***Franck SOULIGNAC**, Président, Conseil départemental de la Drôme*

***Alban PANO**, Vice-Président Sports, activités de pleine nature, jeunesse, citoyenneté, Conseil Départemental de la Drôme*

FICHE PRATIQUE 03

Mobiliser et associer les services de la collectivité

Description de l'action

Le programme Club inclusif mobilise les compétences transversales d'une même collectivité : politiques sportives, santé, vie associative, communication, éducation, cohésion sociale, mobilités et transports...

En associant ces services, le programme s'inscrit dans une démarche cohérente et collective, optimisant les ressources internes, facilitant la coordination des actions et leur suivi. Cela permet de déployer efficacement le programme et de construire une politique parasportive unifiée répondant aux besoins de vos administrés.

Les collectivités peuvent par exemple mobiliser les services :

- Sport, vie associative : connaissance des clubs ;
- Santé : connaissance des enjeux de la pratique d'activités physiques et sportives ;
- Communication : soutien à la mobilisation des clubs et à la valorisation du programme ;
- Mobilité et transports : soutien à l'accessibilité.

Objectifs

- Favoriser une dynamique transversale au sein de la collectivité ;
- Inscrire l'action dans une politique publique globale et prioritaire ;
- Renforcer l'impact et la portée de l'action grâce à un travail collectif et une acculturation plus large des services.

Ressources

Guide des parasports pour les élus aux sports

Guide pratique pour animer une politique parasportive départementale

La mise en œuvre d'une politique favorisant l'accès à la pratique sportive pour tous repose sur une mobilisation coordonnée des différents services de la collectivité.

L'engagement du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Redon dans le programme Club inclusif s'inscrit pleinement dans les orientations de la feuille de route « Vivre ensemble » de la ville. Porté par le CCAS, ce document vise à renforcer l'inclusion, l'égalité des chances et la participation de tous les habitants à la vie du territoire, quels que soient leur âge, leur situation sociale, leur état de santé ou leur situation de handicap.
Dans ce cadre, l'accès à la pratique sportive constitue un levier essentiel de cohésion sociale, de bien-être et de santé. Le CCAS a donc souhaité contribuer au déploiement du dispositif Club inclusif.

Ce projet illustre la complémentarité entre le CCAS et le service des Sports de la Ville de Redon. Alors que le service des Sports mobilise son expertise auprès des associations et des acteurs sportifs du territoire, le CCAS apporte sa connaissance des publics les plus vulnérables ou éloignés de la pratique.

Cette coopération permet d'identifier les besoins des habitants, de lever les obstacles à l'accès au sport et de construire des réponses adaptées aux réalités du territoire.

Les objectifs poursuivis sont multiples : développer une offre sportive plus inclusive, sensibiliser les associations aux enjeux de l'accueil de tous les publics, favoriser la pratique d'activités physiques comme facteur de santé et renforcer le lien social. Les retombées attendues concernent également l'amélioration du parcours des personnes accompagnées par le CCAS, qui peuvent être orientées vers des activités adaptées à leurs besoins, tout en bénéficiant d'un environnement sportif plus accueillant et accessible.
À travers cette action, la Ville de Redon affirme sa volonté de mobiliser l'ensemble de ses services pour favoriser l'accès au sport pour tous et construire une société plus inclusive, conformément aux ambitions portées par la feuille de route « Vivre ensemble ».

***Typhaine LE GALL**, Chargée du Développement de l'Action Sociale et de la Santé, CCAS de Redon*

FICHE PRATIQUE 04

S'appuyer sur un événement sportif pour développer et structurer une politique parasportive territoriale

Description de l'action

L'accueil ou l'organisation d'un événement constitue une opportunité stratégique pour impulser une véritable politique publique parasportive structurée en héritage.

Plutôt que de limiter l'événement à un temps fort éphémère, les collectivités peuvent s'appuyer sur cette stratégie et cette visibilité générée pour pouvoir engager une démarche structurante auprès des clubs. Celle-ci peut débuter par le dispositif Club inclusif. Il est une passerelle opérationnelle, il utilise l'élan d'une manifestation sportive pour accompagnement et sensibiliser les clubs d'un territoire.

Club inclusif, comme d'autres dispositifs portés localement par des acteurs parasportifs, peut guider les collectivités dans la mise en place d'une politique publique structurée en amont de l'événement mais aussi et surtout après dans une logique d'héritage et de continuité.

L'objectif est de permettre la poursuite de la dynamique impulsée et de favoriser l'accueil concret des personnes en situation de handicap au sein des clubs locaux.

Objectifs

- Inscrire un événement sportif dans une logique d'héritage durable au service du développement de la pratique parasportive ;
- Tirer parti de la visibilité et de la dynamique générées par un événement sportif pour engager une démarche structurante à l'échelle du territoire ;
- Contribuer à l'augmentation du nombre de clubs accueillants sur le territoire.

Ressources

Guide pour des événements sportifs accessibles

L'accueil de grands événements internationaux, tels que les Global Games en 2023 et les centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, a servi de catalyseur à la politique parasportive de Vichy Communauté. La collectivité a fait le choix stratégique de transformer l'effervescence de ces compétitions en un héritage durable pour ses habitants, en s'appuyant notamment sur le programme Club inclusif pour structurer son offre territoriale.

L'impact du programme se mesure par la diversification de l'offre et le renforcement des réseaux locaux. Plusieurs clubs ont observé une augmentation de leurs effectifs et une meilleure structuration de leurs sections parasportives. Ce dynamisme a été mis en lumière lors de temps forts symboliques, comme le passage de la Flamme Paralympique, où les clubs ont valorisé leurs pratiques inclusives auprès du grand public.

Pour assurer la pérennité de ces actions, Vichy Communauté a structuré un collectif « Sport adapté » associant les clubs sportifs, les établissements médico-sociaux et les partenaires institutionnels du territoire. Cette dynamique partenariale s'est notamment traduite par l'organisation d'une table ronde à l'occasion des 20 ans de la loi Handicap, réunissant les acteurs du sport, de l'insertion professionnelle et du médico-social autour des enjeux d'inclusion. Elle a également permis la mise en œuvre d'une « Semaine du Sport Adapté » en mai 2026, visant à mieux identifier les besoins du territoire et à renforcer les coopérations entre le mouvement sportif et le secteur médico-social.

En intégrant le programme Club inclusif dans une vision politique globale, la collectivité a réussi à transformer des événements ponctuels en une transformation profonde et durable de sa politique sportive.

***Vincent BARGOUIN**, Directeur, Vichy communauté*

FICHE PRATIQUE 05

Intégrer Club inclusif à la feuille de route parasportive territoriale

Description de l'action

Élaborer une feuille de route de votre politique parasportive permet de définir des actions concrètes pour développer le parasport, en impliquant les acteurs du territoire. Elle offre un cadre pour suivre l'évolution des actions et mesurer les progrès réalisés sur le territoire.
Le programme Club inclusif peut être le point de départ de cette feuille de route car c'est un programme opérationnel qui vise à faire monter en compétences les acteurs et favorise la collaboration. Cette feuille de route sera d'autant plus légitime et pertinente si elle est co-construire avec des acteurs du territoire et le soutien des élus.

Objectifs

- Structurer la politique parasportive territoriale sur le long terme ;
- Développer une offre de pratique parasportive de proximité ;
- Créer une dynamique territoriale autour du parasport ;
- Renforcer la coordination entre les acteurs du territoire et les services de la collectivité ;
- Définir des objectifs et indicateurs de suivi mesurables.

Ressources

Contact des référents paralympiques territoriaux

Guide des parasports pour les élus aux sports

Ce fort engagement est présent dans tous les axes de la politique sportive départementale– du développement maîtrisé des sports de nature, en passant par l'aide à l'acquisition matériel, le soutien aux projets des clubs, des comités sportifs départementaux et des clubs œuvrant au plus haut niveau dans le parasport sans oublier l'accueil inclusif tel qu'il est proposé au sein de l'animation sportive départementale.

Pris en compte à partir de 2024, la sensibilisation Club inclusif et son co-financement sont venus enrichir le panel des actions et des soutiens proposés en donnant la possibilité à la fois d'accompagner les clubs tout en mobilisant les communes et les intercommunalités de Loire Atlantique. Les 10 formations réalisées ont grandement accentué les collaborations avec les deux comités départementaux handisport et sport adapté. Elles ont surtout contribué à un élargissement de l'offre parasportive départementale à l'échelle d'une centaine de clubs.

***Benoît COURANT**, chef de projet en charge des relations avec les comités sportifs départementaux et référent sport et handicap et sport citoyenneté, direction des sports du conseil départemental de la Loire Atlantique*

ÉTAPE 2

MOBILISATION ET ENGAGEMENT DES CLUBS SPORTIFS



La phase de mobilisation des associations sportives constitue une étape clé du dispositif. Elle conditionne en grande partie la réussite globale du programme.

Elle permet de fédérer des clubs volontaires et engagés dans une démarche d'ouverture aux personnes en situation de handicap et de créer les conditions favorables au déploiement du programme sur le territoire.

Cette dynamique repose notamment sur :

- une stratégie de communication claire, cohérente et adaptée, permettant de valoriser les objectifs et l'intérêt du dispositif auprès des clubs ;
- une compréhension partagée du programme et de ses enjeux par les services de la collectivité et les partenaires du territoire ;
- une mise en avant du rôle et de l'engagement des collectivités territoriales, dans une logique de structuration ou de renforcement d'une politique publique parasportive.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'une dynamique territoriale, dans laquelle chaque acteur : qu'il soit clubs, encadrants ou dirigeants, comprend pleinement sa contribution et l'intérêt de son engagement au programme Club inclusif.

FICHE PRATIQUE 06

S'appuyer sur les outils et canaux de communication pour inviter les clubs à s'inscrire

Description de l'action

La collectivité joue un rôle central pour mobiliser les clubs sportifs de son territoire. Pour toucher ces structures, plusieurs canaux de diffusion sont à privilégier : e-mails, appels ou réunions de présentation.
Il est recommandé d'adapter la communication aux spécificités du milieu associatif et de mettre en avant, de manière claire et synthétique, les apports du programme.

L'envoi d'un e-mail :

- Contenu et forme : un message clair, concis et qui présente immédiatement les bénéfices concrets du dispositif ainsi que les modalités de participation.
- Temporalité : au minimum 2 mois avant le début du programme, pour que les participants puissent se libérer sur les journées en présentiel.
- Ancrage territorial : utilisation de la charte graphique de la collectivité et signature d'un référent local ou d'un élu pour renforcer l'engagement.

Le contact téléphonique :
Le contact téléphonique offre une approche personnalisée. Quand le faire ?

- Dès le lancement, pour favoriser l'interactivité : il permet de répondre instantanément aux questions et de mieux comprendre les contraintes de chaque club.
- En relance : après une campagne d'e-mails, pour réactiver l'intérêt des structures ciblées.

Pour que ces échanges soient favorables, une connaissance solide des objectifs et du déroulé des sessions permettront de construire un dialogue rassurant et motivant.

Objectifs

- Transmettre les informations nécessaires suffisamment en amont pour que les personnes des clubs puissent organiser leur participation ;
- Mettre les clubs dans les meilleures conditions pour s'inscrire au programme ;
- Instaurer un dialogue avec les clubs ;
- S'organiser pour garantir que la session soit complète.

Ressources

Kit de communication Club inclusif

Pour atteindre l'objectif ambitieux de former 11 clubs inclusif, la Direction des Sports de la ville d'Aix-en-Provence a mis en place une mobilisation ciblée des associations sportives de son territoire via une communication efficace.

Les clubs ont été identifiés car ils menaient des actions ponctuelles sur la pratique parasportive et ils avaient formalisé le souhait de développer une activité sportive inclusive dans leur projet associatif. Chaque club a été contacté individuellement par téléphone pour les informer sur le contenu de la sensibilisation, son organisation, les modalités de participation mais aussi l'accompagnement dont ils pourront bénéficier pour le lancement de leur projet. La connaissance approfondie des clubs et le dialogue permanent ont permis de soutenir au mieux la mise en œuvre de leurs actions inclusives à l'issue de la formation.

***Nicolas SAVANT-AIRA**, Service Animation Sportive et Ressources à la Direction des Sports, ville d'Aix-En-Provence*

FICHE PRATIQUE 07

Organiser une réunion de présentation du programme Club inclusif

Description de l'action

Organiser une réunion en présentiel est complémentaire à l'envoi d'email et au phoning car cela permet d'instaurer un premier échange sur le programme avec les clubs et acteurs de votre territoire et de leur présenter les intérêts qu'ils ont à s'inscrire dans le programme.

Participants visés :

- Tous les clubs sportifs de votre territoire ;
- Les élus afin d'incarner la politique parasportive;
- Le cas échéant, l'Office Municipal des Sports et/ ou les éducateurs sportifs de la collectivité ;
- Tout acteur qui sera impliqué dans l'accompagnement des clubs dans leur projet parasportif ;
- Les comités départementaux sportifs pour les conseils départementaux ;
- Les services des sports d'autres collectivités si le programme est sur un territoire plus large qu'une commune ;
- Le référent paralympique territorial du Comité Paralympique Sportif Français ;
- Tout autre acteurs pouvant être relais de la mobilisation.

Quand :

- Temporalité : dès le lancement de la mobilisation des clubs
- Horaire : horaire où les bénévoles peuvent se libérer

Cette réunion peut inclure un tour de table des clubs avec l'expression de leur projet et besoins, une présentation du programme et un témoignage d'un club déjà engagé dans l'accueil de personnes en situation de handicap.

Objectifs

- Motiver les clubs à s'inscrire au programme ;
- Ecouter et comprendre les projets parasportifs des clubs ;
- Répondre de façon instantanée aux clubs pour lever les interrogations ;
- Instaurer un dialogue et un lien de confiance avec les clubs dès la phase de mobilisation ;
- Valoriser l'engagement de la collectivité et des parties prenantes dans le dispositif.

Ressources

Contact des référents paralympiques territoriaux

La démarche Club Inclusif nous a permis de mobiliser les clubs sportifs de notre territoire autour d'un objectif commun : développer l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des pratiques sportives ordinaires.

L'organisation de temps d'échange avec les acteurs, associatifs et sportifs a constitué une étape essentielle pour présenter le dispositif, en expliquer les objectifs et les bénéfices, mais aussi répondre aux interrogations des clubs.

La réunion d'information a consisté en un webinaire de présentation d'1H, organisé 4 mois avant la session, réunissant une douzaine de participants. L'objectif était de présenter le dispositif Club inclusif ainsi que les détails pratiques du parcours : dates en présentiel, distanciel, lieux, etc.
Ces rencontres ont favorisé le dialogue et permis d'identifier les besoins du terrain et de mieux comprendre les freins éventuels à l'engagement des associations.

En tant que collectivité, notre rôle est de construire, à l'échelle du territoire, une offre sportive plus accessible, diversifiée et inclusive.

***Ulrich UTILLE-GRAND**, direction des sports de la Communauté Urbaine, Grand Paris Seine & Oise (GPSO)*

FICHE PRATIQUE 08

Définir des critères de ciblages spécifiques ou identifier des clubs pilotes et les encourager à s'inscrire

Description de l'action

Avant le lancement de la mobilisation des clubs sportifs, la collectivité peut pré-identifier des clubs pilotes qu'elle invitera prioritairement à s'inscrire dans le dispositif. Elle peut aussi définir des critères spécifiques de priorisation pour les clubs participants.

Il s'agit de clubs déjà identifiés ou accompagnés par la collectivité, et dont l'engagement s'inscrit en cohérence avec les objectifs de votre politique sportive. Cette démarche de ciblage peut être multiple :

- La pré-identification de clubs moteurs du territoire, déjà engagés dans les politiques portées par votre collectivité.
- La sélection d'un noyau de 12 clubs que vous souhaitez prioriser pour renforcer une dynamique locale ;
- La hiérarchisation de besoins disciplinaires, en priorisant certaines pratiques sous-représentées ou faisant l'objet d'une demande importante ;
- La priorisation de clubs omnisports, qui sont souvent structurants de la pratique du territoire et proposent plusieurs disciplines, en veillant à la mise en place d'une démarche d'accueil sur l'ensemble de leurs pratiques.

Une attention particulière doit être portée à la motivation des clubs au moment de leur inscription. Cette vigilance permet de constituer un groupe engagé et dynamique, pouvant favoriser un effet d'entraînement auprès des autres clubs sportifs.

Objectifs

- Identifier un noyau de clubs moteurs et cohérent avec les orientations de votre politique parasportive sur lequel vous appuyer ;
- Orienter la mobilisation des clubs en fonction des besoins et des priorités identifiés localement ;
- Renforcer le lien de proximité avec les clubs ;
- Répondre aux demandes des pratiquants et au contexte local ;
- Favoriser la participation des clubs.

La ville de Saint-Quentin, animée par une volonté forte de développer l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap au sein des clubs du territoire, a fait le choix de s'inscrire durablement dans le programme Club inclusif. À ce titre, nous nous sommes engagés à sensibiliser chaque année 12 nouveaux clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap jusqu'en 2028.

Forts de notre proximité avec les clubs sportifs du territoire, nous avons choisi, lors de notre premier engagement dans le programme en 2025, de permettre à 12 clubs du territoire, particulièrement actifs sur le champ du handicap et affiliés à une fédération sportive, de bénéficier de ce dispositif.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons convié, le 29 juin 2025, ces 12 clubs sélectionnés à signer une charte d'engagement lors d'un temps fort organisé par la Ville. Cette cérémonie s'est tenue en présence de nos deux élus, M. Frédéric ALLIOT, adjoint au maire en charge des Sports, et Mme Sandrine DIDIER, adjointe au maire en charge du Handicap, ainsi que des représentants des clubs participants. Ce temps fort nous a permis d'engager pleinement les clubs dans le dispositif et d'assurer leur pleine participation.

***Ervin JEAN,** chargé de mission sport au service événements, projets et développement du sport, au pôle sports de la direction de la culture, de l'animation et des sports, ville de Saint-Quentin*

FICHE PRATIQUE 09

Définir des critères spécifiques et incitatifs à l'accueil de personnes en situation de handicap pour encourager les clubs à s'inscrire

Description de l'action

L'enjeu est de favoriser l'engagement des clubs en leur montrant que le programme Club inclusif s'inscrit dans une politique parasportive globale. Participer au programme est une étape clé qui leur ouvrira d'autres perspectives.

Dès la phase de mobilisation, vous pouvez annoncer des avantages concrets pour les clubs participants, en vous appuyant sur des leviers incitatifs. Par exemple :

- Attribution de créneaux : libérer ou prioriser des créneaux pour permettre aux clubs d'ouvrir des séances dédiées aux personnes en situation de handicap ;
- Mise à disposition ou achat de matériel adapté : acquérir du matériel spécifique et le réserver en priorité aux clubs para-accueillants ;
- Soutien aux événements parasportifs : accompagner en priorité les clubs engagés ;
- Financements : accorder un soutien financier pour développer leur projet d'accueil.

En annonçant ces mesures dès la phase de mobilisation, les clubs perçoivent la cohérence du programme avec votre politique parasportive globale. Ils identifient clairement les bénéfices d'un accompagnement territorial solide et engagé.

Objectifs

- Renforcer l'attractivité du programme auprès des clubs sportif du territoire et favoriser leur participation ;
- Inscrire le programme Club inclusif dans une stratégie parasportive globale portée par votre collectivité ;
- Encourager l'engagement des clubs en leur donnant de la visibilité sur les perspectives et les accompagnements qui pourront être mobilisés à l'issue du programme.

Ressources

Guide des parasports pour les élus aux sports

Guide pratique pour animer une politique parasportive départementale

FICHE PRATIQUE 10

S'appuyer sur des acteurs externes à la collectivité pour amplifier la dynamique

Description de l'action

Un club échange régulièrement avec plusieurs acteurs pour développer ses projets : la collectivité, le comité départemental de sa fédération, ou encore les services déconcentrés de l'État...

Il sera d'autant plus motivé à s'engager s'il est contacté par une instance avec laquelle il a déjà l'habitude de travailler et avec qui il a du lien. Collaborer avec ces différents acteurs dans la mobilisation des clubs sportifs de votre territoire permet donc de renforcer l'engagement de vos clubs.

Actions à mener :

- Identifier les acteurs externes à mobiliser. Par exemple : les services départementaux jeunesse et sport, les comités départementaux des fédérations sportives, le comité départemental olympique et sportif français, les offices du sport, les associations du sport et handicap...
- Leur transmettre les outils de mobilisation (exemples d'e-mails, lien d'inscription, etc.) et leur proposer de les relayer à leur réseau ;
- Les inviter à participer à une réunion dédiée à la mobilisation.

Objectifs

- Favoriser la participation des clubs ;
- S'appuyer sur le réseau sportif du territoire ;
- Ouvrir la démarche et donner une légitimité au réseau sportif.

Ressources

Kit de communication Club inclusif

Le département de la Côte-d'Or a financé deux sessions du programme Club inclusif pour former vingt-quatre clubs sportifs côte-d'oriens à l'accueil de pratiquants en situation de handicap.

Pour mobiliser les clubs les plus demandeurs, le Département s'est appuyé sur l'expertise de ses partenaires parmi lesquels le Comité Départemental Olympique et Sportif, le Comité Départemental Handisport, la Ligue Régionale Sport Adapté, les Comités Départementaux Sportifs Fédéraux, le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports et le Comité Paralympique et Sportif Français.

Ce réseau a identifié et mobilisé pour ce programme des clubs déjà ou futurs para-accueillants désireux de comprendre les attentes et besoins du public et de structurer leur offre.

***François SAUVADET,** Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or*

ÉTAPE 3

DÉLIVRANCE DES MODULES THÉORIQUES ET PRATIQUES DU PROGRAMME CLUB INCLUSIF



©A.CARRAT/CPSF

La phase de sensibilisation théorique constitue un moment clé du programme. Elle offre aux clubs et aux acteurs mobilisés l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de construire une compréhension commune des enjeux liés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

C'est à travers cette phase initiale que chacun se forge une première perception du programme, de ses objectifs et de sa pertinence, ce qui influence directement le degré d'adhésion et d'implication future des participants.

L'enjeu est donc de proposer des temps de sensibilisation, en présentiel ou à distance, qui soient à la fois engageants et porteur de sens pour les participants.

FICHE PRATIQUE 11

Présenter votre politique parasportive lors de modules de sensibilisation

Description de l'action

La présence active de la collectivité pendant les modules Club inclusif permet de donner du sens à l'engagement territorial et de relier la sensibilisation des clubs à une politique parasportive lisible. Elle ne doit pas se limiter uniquement à une ouverture protocolaire : elle constitue un temps d'identification, de dialogue et de valorisation auprès des clubs engagés. Cela permet par ailleurs aux clubs d'identifier la ou les personnes référentes sur le sujet au sein de votre collectivité.
La collectivité peut présenter les orientations de sa politique parasportive, les ressources mobilisables sur le territoire, les contacts utiles et les priorités qu'elle souhaite impulser à l'issue du programme.
Cette présence contribue à renforcer la dynamique collective et à inscrire Club inclusif dans une stratégie territoriale durable.

Objectifs

- Donner de la lisibilité à la politique parasportive de la collectivité ;
- Identifier la collectivité comme un interlocuteur facilitateur pour les clubs ;
- Créer un premier lien direct avec les dirigeants et encadrants engagés dans le programme ;
- Valoriser les ressources, dispositifs et partenaires déjà mobilisables sur le territoire.

La Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) s'est engagée avec le Comité Paralympique et Sportif Français, dans la mise en place de la sensibilisation Club inclusif. Cette initiative visait à favoriser l'accueil de pratiquants sportifs en situation de handicap sur le territoire dunkerquois en renforçant leur inclusion ou la création de sections spécifiques au sein des associations sportives locales. Cette sensibilisation, qui a eu lieu en mars 2024, a permis à 12 clubs de l'agglomération d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires.

L'implication de notre collectivité tant par des élus que des techniciens dans cette formation a permis de relancer une dynamique entre clubs et de renforcer des liens déjà existants.
En effet, lors du premier module, l'élue adjoint aux sports a pu dire un mot d'ouverture, évoquant l'engagement le développement du parasport sur la Communauté urbaine de Dunkerque, via une politique parasportive et plus largement sportive.
De plus, un technicien du service des sports était présent sur l'ensemble des modules, ce qui a permis de répondre de façon concrète aux interrogations et inquiétudes des associations et lever les freins à une inclusion plus sereine au sein des clubs.

Ainsi, les clubs ont pu bénéficier de la présentation de plusieurs dispositifs mis en place par le CUD : un service Handibus réduisant les freins à la mobilité, l'organisation d'événements sportifs inclusifs et de sensibilisation aux handicaps (Handirect du Stade...), la création d'un répertoire interactif du parasport où près de 90 associations sont référencées, ou encore un fonds d'amorçage pour les clubs favorisant l'accueil des personnes en situation de handicap permettant d'acquérir du matériel spécifique à la pratique du parasport.

***Jean-Pierre VANDAELE**, Conseiller Communautaire délégué au sport de Haut Niveau au CUD*

FICHE PRATIQUE 12

Mettre en place des actions complémentaires pour maintenir l'engagement des clubs

Description de l'action

Au-delà des modules prévus dans le programme, la collectivité peut faciliter l'engagement des clubs en proposant des actions complémentaires simples, utiles et non redondantes avec le contenu pédagogique. Ces actions renforcent la participation, lèvent les freins pratiques et aident les clubs à se projeter dans la construction d'une offre d'accueil qui sera pérenne au fils des années.
Elles peuvent prendre la forme de temps de mise en relation, de visites d'équipements, de rencontres/ mises en lien avec des acteurs médico-sociaux, de soutien logistique, de présentations de dispositifs d'aide ou de temps d'échange entre clubs.
L'enjeu est d'amplifier l'impact du programme sans alourdir la charge des associations.

Objectifs

- Favoriser l'assiduité et l'implication des clubs tout au long de la phase théorique du programme ;
- Lever les freins logistiques, financiers ou organisationnels identifiés pendant les modules;
- Faciliter le passage de la sensibilisation à un premier projet d'accueil concret.

À la suite de la présentation en 2022 par la référente régionale du CPSF d'un état des lieux mettant en exergue le peu de clubs paraccueillants en Eure-et-Loir et en lien avec l'une de ses compétences obligatoires qu'est le handicap, le conseil départemental d'Eure-et-Loir a décidé d'inscrire dans le cadre de la politique publique « Impulser une dynamique de sport pour tous » l'objectif de développement de la pratique parasportive. La mise en œuvre de cette politique s'est articulée autour de 2 axes : structuration de l'offre en clubs paraccueillants puis promotion auprès des publics concernés et depuis 2023, le Département vote les moyens financiers correspondants.

Pour obtenir un maillage satisfaisant en clubs paraccueillants sur le département, le conseil départemental en partenariat avec le CPSF a programmé et financé depuis 2023 des sessions de sensibilisation Club inclusif. Organisées de manière délocalisée en partenariat avec les communes, elles ont permis d'aller au plus près des clubs des bassins de vie Chartres, Nogent-le-Rotrou, Vernouillet (Dreux), Bonneval et à venir pour 2026 Senonches.

Ces communes sous l'impulsion du département ont mis à disposition à titre gracieux des espaces équipés pour la formation. Les communes ont pu mesurer dans ce partenariat l'intérêt de créer de la synergie entre les clubs locaux pour une offre de pratique parasportive. Pour exemple, l'une d'elles a complété son accueil par la prise en charge des plateaux repas aux participants.

La session Club inclusif de Vernouillet a été à l'origine de la création d'une association regroupant les clubs du bassin de vie Drouais pour non seulement fédérer et coordonner les initiatives de ces clubs, mutualiser les équipements, organiser des évènements en commun, mais aussi proposer une offre de créneaux communs de découverte de disciplines parasportives pour permettre aux personnes en situation de handicap, par la suite de choisir leur pratique parasportive.

***Fabienne TALBOT**, Conseillère Technique Sport, conseil départemental de l'Eure-et-Loir*

ÉTAPE 4

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS DANS LEUR OFFRE DE PRATIQUE



La phase d'accompagnement constitue une étape essentielle du dispositif : elle assure la transition entre les temps de sensibilisation et l'élaboration d'un projet d'accueil de personnes en situation de handicap au sein des clubs sportifs.

À ce stade, les clubs bénéficient de l'appui du CPSF et, surtout, de leur fédération sportive de référence, qui les accompagne sur la dimension technique et disciplinaire de leur démarche.

Toutefois, pour garantir la poursuite sereine du programme, la contribution de la collectivité territoriale reste prépondérante. Elle contribue à créer un environnement favorable à la concrétisation des projets, en apportant leur connaissance du territoire, de ses acteurs et de ses ressources.

Par leur proximité avec le mouvement sportif local, elle peut faciliter l'identification des besoins, orienter les clubs vers les dispositifs existants et favoriser les mises en relation avec les acteurs du handicap, les associations locales ou d'autres partenaires du territoire.

Cette approche partenariale repose sur l'engagement de l'ensemble des acteurs. Dans ce cadre, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel de facilitateur et de coordinateur, contribuant à réunir les conditions nécessaires au développement durable d'une offre sportive plus inclusive sur leur territoire.

FICHE PRATIQUE 13

Attribuer des créneaux aux clubs engagés dans le parasport

Description de l'action

La carence de créneaux disponibles dans les gymnases et complexes sportifs peut constituer aujourd'hui un frein pour les associations sportives souhaitant développer une nouvelle offre de pratique, notamment à destination de personnes en situation de handicap.
De nombreux clubs souhaitent accueillir davantage de personnes en situation de handicap, mais ne disposent pas des créneaux nécessaires pour lancer ou pérenniser leurs activités. Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle clé à jouer pour accompagner les clubs dans l'obtention de créneaux.

Concrètement, elles peuvent peut agir sur quatre leviers complémentaires :

- Recenser les créneaux vacants pour améliorer la visibilité : recenser les disponibilités sur l'ensemble des installations du territoire ;
- Prioriser les clubs para-accueillants lors de l'attribution : octroyer des créneaux aux clubs souhaitant développer une offre dédiée aux personnes en situation de handicap ;
- Réfléchir à l'ouverture des équipements complémentaires : par exemple les gymnases d'école ;
- Innover sur la disponibilité des créneaux : ouvrir les équipements en dehors des horaires classiques (en journée, le week-end).

Ces actions facilitent la mise en place de créneaux dédiés aux personnes en situation de handicap.

Objectifs

- Soutenir les clubs sportifs accueillants dans leur démarche par un accès aux équipements sportifs ;
- Optimiser l'utilisation des équipements de la collectivités ;
- Diversifier l'offre de pratique à destination des personnes en situation de handicap sur le territoire.

Ressources

Ouvrir les locaux aux pratiques hors temps scolaire

Convention type de mise à disposition des équipements scolaires

Contact des référents paralympiques territoriaux

Au Jard et avec un investissement de près de 350 000 €, la ville de Mérignac a fait le choix de créer un équipement ouvert à tous, mais aussi d'affirmer une véritable ambition en faveur du parasport.

Ce choix politique se traduit concrètement par l'attribution des créneaux : la rénovation de ce préau sportif a été réfléchie pour répondre avant tout aux besoins de nos clubs proposant du cécifoot. Les créneaux associatifs les plus importants leur ont été réservés. L'équipement conserve également des temps dédiés aux scolaires et à la pratique en accès libre. Cette politique fait de ce lieu de pratique un lieu de vie où chacun a sa place.

Nous considérons que l'inclusion ne doit pas seulement permettre à chacun d'accéder physiquement aux équipements sportifs, elle doit aussi garantir à chacun une véritable place dans la pratique sportive et la société.

***Loïc PÉDELUCQ**, Conseiller municipal délégué à l'accessibilité aux pratique sportives, à la vie associative sportive et aux quartiers du Burck et Arlac, ville de Mérignac*

FICHE PRATIQUE 14

Financer le lancement d'une offre de pratique parasportive

Description de l'action

Pendant les 6 mois d'accompagnement, les clubs peuvent avoir besoin spécifiquement d'une aide pour lancer ou accélérer leur projet. C'est un moment où les collectivités peuvent particulièrement les aider.

Un soutien direct ou indirect peut être mise en place, sous différentes formes. Par exemple :

- Améliorer l'accessibilité d'infrastructures sportives utilisées ;
- Financer l'intervention de professionnels dans le cadre de la pratique ;
- Mettre à disposition des équipements : mutualisation, prêt ou aide à l'achat de matériel spécifique nécessaire à la pratique ;
- Attribuer des subventions dédiées aux projets parasportifs.

Ce soutien pendant la phase d'accompagnement aide les structures à impulser un projet et le rendre durable dans le temps.

Objectifs

- Agir sur les freins de développements exprimés par les clubs dans la construction d'un projet ;
- Répondre aux freins financiers qui peuvent impacter la mise en place d'offres d'accueils de certains clubs ;
- Accompagner les clubs dans le lancement et la pérennisation de leur projet d'accueil.

Ressources

Guide des parasports pour les élus aux sports

Guide pratique pour animer une politique parasportive départementale



FICHE PRATIQUE 15

Réaliser un diagnostic d'accessibilité des équipements sportifs

Description de l'action

La mise en accessibilité des équipements sportifs est un marqueur important de l'accueil des personnes en situation de handicap, bien que cela ne doive pas être le frein aux initiatives d'ouvertures. Aujourd'hui, trop de collectivités territoriales ne disposent ni d'un recensement précis, ni d'une connaissance véritable de l'état d'accessibilité effective de leurs équipements sportifs. Les clubs peuvent naturellement remonter le sujet auprès de leur collectivité, et il apparait également pertinent que celle-ci s'empare du sujet.
Chaque collectivité peut devenir motrice dans cette démarche de mise en accessibilité. Comment savoir concrètement si un équipement sportif est accessible pour l'ensemble des typologies de handicap ?

Un travail de fond doit être mené afin de :

- Réaliser un diagnostic exhaustif des équipements sportifs du territoire avec la présence d'usagers en situation de handicap représentant l'hétérogénéité des handicaps.
- Définir et prioriser les actions à entreprendre :
  Quels travaux sont simples et rapides (rampes, signalétique...) ?
  Quels chantiers demandent le plus de temps (vestiaire PMR, ascenseurs...) ?

Objectifs

- Répondre à un frein dans le développement de l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Réaliser un diagnostic de l'accessibilité de son parc d'équipements ;
- Communiquer sur le niveau d'accessibilité des infrastructures pour que les personnes puissent venir en connaissance de cause.

Ressources

Guide pour des événements sportifs accessibles



FICHE PRATIQUE 16

Prioriser les travaux d'accessibilité selon les besoins des clubs

Description de l'action

La mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), dont les équipements sportifs, constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. Au-delà de la réponse obligatoire réglementaire, elle représente un levier concret pour favoriser l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Des équipements accessibles permettent aux associations sportives de développer une offre de pratique pour les publics confrontés à ces freins d'accès et ainsi de mieux répondre aux besoins des habitants.

Une fois le diagnostic du niveau d'accessibilité des équipements réalisé, vous pouvez programmer les travaux de mise en accessibilité en fonction de l'usage réel des équipements et des disciplines pratiquées. L'idée est de prioriser les efforts sur les gymnases, stades ou piscines où les clubs para-accueillants souhaitent développer leur activité, afin de répondre à une demande effective plutôt qu'à une logique théorique.
Cette réflexion de priorisation doit s'appuyer sur plusieurs modalités :

- L'intensité d'usage et la demande effective des clubs afin de privilégier les équipements les plus sollicités par les clubs para-accueillants ou souhaitant développer une offre parasportive ;
- Les coûts et la faisabilité technique ;
- La recherche de financements qui peuvent faciliter la mise en œuvre des travaux.

Objectifs

Prioriser les travaux de mise en accessibilité au regard des besoins réels du territoire ;
Travailler la priorisation ;
Apporter des réponses aux besoins des clubs.

Ressources

Dispositif dédié au développement à la pratique parasportive de l'Agence Nationale du Sport

Guide pour des événements sportifs accessibles

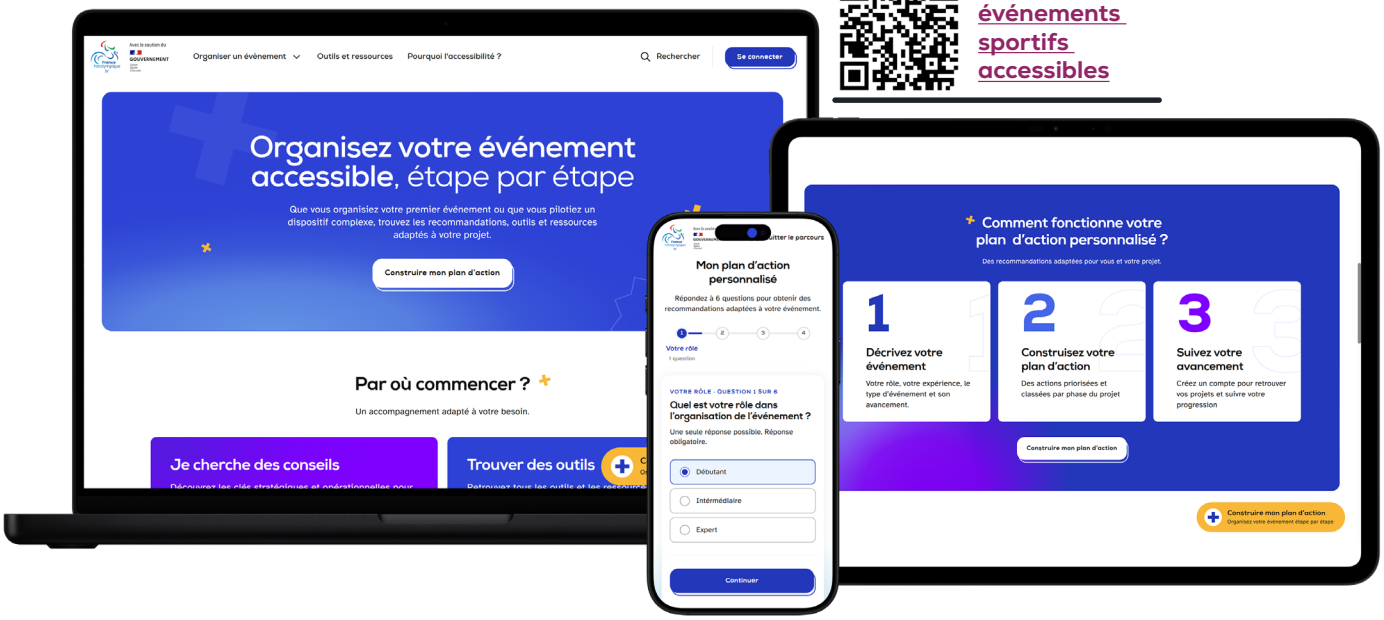

FICHE PRATIQUE 17

Accompagner les clubs dans la communication de leur offre de pratique

Description de l'action

Les collectivités ont un rôle clé dans la valorisation des associations sportives engagées. Cette démarche concerne aussi bien les clubs ayant suivi le programme Club inclusif que ceux qui accueillent déjà du public en situation de handicap sur le territoire. Elle repose d'abord sur la tenue d'un listing actualisé, partagé systématiquement à l'ensemble des acteurs, mais aussi sur un portage politique fort : les élus et responsables institutionnels doivent promouvoir cette offre inclusive au quotidien dans leurs missions.

Pour concrétiser cette valorisation, plusieurs actions complémentaires sont à déployer :

- Le partage de retours d'expérience : Publier le témoignage précis d'un club pour montrer les bénéfices concrets de l'accueil et inspirer d'autres structures à s'engager. Veiller à ce que ce témoignage ne se centre pas uniquement sur le dispositif Club inclusif lui-même, mais plutôt sur la démarche globale d'ouverture du club. Ce récit pourra être diffusé sur le Handiguide des sports, les réseaux sociaux municipaux ou via une newsletter dédiée.
- L'identification sur les supports numériques : Mettre en avant ces clubs sur le site internet de la collectivité via une page dédiée club inclusifs ou « Clubs accueillants ». De plus, sur le Handiguide des sports et dans l'annuaire des associations de la commune, ils doivent être facilement repérables grâce à un logo spécifique, une mention dédiée et un contact direct.
- La visibilité sur les supports imprimés : Intégrer des QR codes sur les flyers, affiches et guides papiers de la ville pour renvoyer directement les habitants vers les informations pratiques de ces clubs.

Cette stratégie de communication globale crée un cercle vertueux : elle offre une visibilité maximale aux clubs, renforce l'attractivité pour les pratiquants potentiels, renforce l'action de la collectivité et accélère le développement du parasport sur le territoire.

Objectifs

- Valoriser l'engagement des clubs ;
- Mettre en avant l'offre parasportive locale ;
- Profiter de canaux de diffusion efficace pour diffuser l'offre de pratique.

Ressources

- Handiguide de sports (handiguide.sports.gouv.fr).

Dans le cadre de sa politique sportive, le département du Val d'Oise a mis en place de nombreux dispositifs afin de favoriser le développement de la pratique sportive pour tous et par tous sur son territoire. L'accès à la pratique sportive apparait d'ailleurs comme une orientation du Schéma Départemental des Personnes Handicapées 2023-2028.

La présence d'un référent Sport et Handicap (apprenti) au sein de la MDPH de 2022 à 2024 a permis de renforcer l'information et l'orientation des personnes en situation de handicap vers les structures sportives du territoire. Un important travail de recensement des clubs et associations para-accueillants a notamment contribué à la création d'une cartographie interactive, facilitant l'accès à une offre sportive inclusive pour les usagers, leurs familles et les partenaires.

Ce support numérique aide donc les clubs ayant participé au dispositif à communiquer sur leur offre de pratique. Le travail collaboratif entre la MDPH et la Direction des Sports au sein du département du Val d'Oise, dans le déploiement des sessions Club inclusif ou de la Charte Sport et Handicap notamment, a également contribué à renforcer le maillage territorial et à développer l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des associations sportives locales.

***Isabelle LAQUENAIRE**, directrice adjointe de l'Autonomie et Directrice de la MDPH, département du Val d'Oise*

FICHE PRATIQUE 18

Mutualiser le matériel de pratique parasportive pour amorcer l'offre de pratique

Description de l'action

Le matériel parasportif ou nécessaire à la pratique peut être acquis par plusieurs acteurs : Collectivités territoriales, clubs, comités départementaux ordinaires / spécifiques ou associations spécialisées. Cette dispersion crée toutefois un manque de visibilité. L'idée d'effectuer un recensement du matériel disponible sur le territoire, qu'il soit communal, associatif ou prêté par d'autres structures permettrait de centraliser l'offre mobilisable.

La démarche s'articule autour de deux axes principaux :

- Recenser l'offre : Se rapprocher des acteurs locaux afin d'anticiper la disponibilité des équipements et d'établir une cartographie exhaustive du matériel sur le territoire.
- Évaluer la demande : Identifier les besoins de vos associations (via un appel à manifestation ou votre connaissance terrain) afin d'amorcer une dynamique de mutualisation.

L'objectif final est de rendre le matériel accessible au plus grand nombre, d'éviter les doublons et de rationaliser l'utilisation des ressources.

Cette démarche permet aux clubs de se concentrer sur l'animation plutôt que sur l'acquisition de matériel, tout en renforçant votre rôle de de facilitateur dans le développement de l'offre inclusive.

Objectifs

- Améliorer la visibilité du matériel disponible ou louable ;
- Répondre favorablement à la problématique du manque de matériel spécifique dans le développement parasportif des clubs ;
- Optimiser l'utilisation des équipements spécifiques.

FICHE PRATIQUE 19

Organiser des temps d'échanges pour accompagner les projets des clubs

Description de l'action

Maintenir un lien direct et une relation d'échange avec les clubs pendant la phase d'accompagnement est important. Cela permet de maintenir leur engagement et de créer sur le territoire une dynamique positive, et de renforcer l'impact de l'accompagnement réalisé par les fédérations.
Le lien peut être personnalisé ou collectif, en fonction du projet d'accueil des clubs. D'une part ces actions intègrent la continuité d'engagement au sein du dispositif après avoir suivi la première partie de sensibilisation.

Les actions d'accompagnement peuvent prendre plusieurs formes :

- Conseil et orientation : accompagner les clubs sur les aspects administratifs, logistiques ou partenariaux afin de faciliter la mise en œuvre de leurs projets.
- Mise en réseau : favoriser les liens entre les acteurs locaux, clubs, associations, financeurs et acteurs du handicap, afin de construire un écosystème inclusif, cohérent et durable.
- Bilan en présentiel : organiser un temps d'échange en face à face pour faire le point sur les avancées, les difficultés et les perspectives.

Cette liste d'exemples n'est pas exhaustive : chaque collectivité peut imaginer toute action utile au bon déroulement de l'accompagnement (échange téléphonique préconiser, échanges par mail, visite présentielle au sein du club) en veillant à garder une régularité dans les échanges.

Objectifs

- Valoriser et poursuivre l'engagement de la collectivité dans le programme ;
- Maintenir l'engagement des clubs sur le long terme ;
- Connaitre précisément les besoins des clubs et y répondre de manière adaptée ;
- Assurer un suivi régulier des clubs dans la construction de leur projet ;
- Ajuster l'accompagnement en fonction des besoins et de l'évolution du projet du club.

Le département d'Ille-et-Vilaine a mobilisé un Éducateur sportif départemental (ESD) dans le cadre de la sensibilisation Club inclusif, déployée sur trois communautés de communes, afin de faciliter l'accompagnement des clubs dans l'évolution de leur offre de pratique.

En complémentarité avec le CPSF, le CDSA35, le CDH35, l'ESD a participé aux différents temps (sensibilisation, information, formation) pour créer et renforcer les liens avec les clubs.

Des temps d'échanges individuels, formels ou informels, ont ensuite été organisés pour identifier les besoins, partager les questionnements, repérer les freins et les ressources disponibles, et faire émerger des pistes d'action. Ces échanges ont permis d'accompagner les clubs dans la structuration de leurs projets, en adaptant le suivi à leur contexte et à leur niveau d'avancement.

Au-delà de cette démarche, l'ESD reste disponible pour poursuivre les échanges et soutenir les associations souhaitant faire évoluer leur offre de pratique et accueillir de nouveaux publics.

***Matthias LEFEUVRE,** Éducateur Sportif Départemental - Agence Départementale du Pays de Brocéliande, Conseil Département d'Ille-et-Vilaine*

ÉTAPE 5

APRÈS CLUB INCLUSIF, MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE ET ANIMATION DU RÉSEAU PARASPORTIF



Cette dernière phase représente l'aboutissement du dispositif et sa pérennisation. Elle vise à mettre en lumière les actions concrètes que la collectivité territoriale peut engager pour prolonger la dynamique crée par le programme et soutenir les clubs dans la durée.

Le dispositif ne s'arrête pas à la fin des six mois d'accompagnement. Il a vocation s'inscrire dans une dynamique de long terme, portée collectivement par les acteurs du territoire.

Cette continuité repose sur une animation territoriale permettant de maintenir la mobilisation et soutenir les clubs dans la durée.

Elle peut se traduire par :

- la structuration et l'animation du réseau des clubs inclusifs favorisant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques ;
- la réponse aux besoins des clubs en matière d'accompagnement, de formation ou de ressources matérielles et humaines ;
- le soutien aux clubs dans la valorisation de leur offre d'accueil, notamment à travers la communication locale, l'organisation d'événements et la création de partenariats.

Par leur capacité à fédérer les acteurs locaux et à inscrire les actions dans une vision de long terme, les collectivités territoriales occupent une place essentielle dans la pérennisation de cette dynamique au service d'une pratique sportive plus inclusive.

FICHE PRATIQUE 20

Rendre visible l'offre parasportive des clubs du territoire

Description de l'action

Le réseau et le rayonnement constitue un levier fort pour faire connaitre, valoriser et ancrer durablement l'offre de pratique parasportive du territoire.
Les collectivités ont la possibilité de communiquer et de mobiliser des acteurs du territoire pour qu'ils relaient ensuite cette information dans leur propre réseau. Ils disposent de liens complémentaires à ceux des collectivités pour faire connaitre l'offre.

Les acteurs à mobiliser prioritairement pour relayer les actions de vos clubs sont :

- **les associations locales :** qu'elles soient spécialisées dans le handicap, le sport ou l'action sociale, elles sont des relais essentiels, disposent d'un accès direct aux publics concernés et bénéficient d'une forte crédibilité. Par exemple, si l'association gestionnaire d'établissement médico-sociaux du territoire a l'information, elle pourra ensuite relayer en interne vers quels nouveaux clubs orienter ses usagers.
- **les acteurs institutionnels et médico-sociaux :** Maison départemental des personnes handicapées (MDPH), Centre communal d'action social (CCAS), Centre Locale d'information et de coordination, Communautés 360°, Etablissement et services médico-sociaux (ESMS)...
- **les institutions publiques :** les collectivités territoriales en lien avec la vôtre, les écoles et les établissements jouent également un rôle clé dans la diffusion de l'information. Par exemple : si vous êtes un conseil départemental ou une EPCI, prenez contact avec les communes où sont implantés les clubs afin de les informer des actions de sensibilisation menées, et de les inviter à entrer en relation avec ces clubs.;
- **les acteurs du sport :** les autres clubs sportifs de la collectivité et les organes déconcentrés des fédérations permettent de créer un maillage territorial sportif. Par exemple : Faire le lien avec les comités départementaux sportifs d'où viennent les clubs, afin de les encourager à s'impliquer pleinement sur ces enjeux. Cette dynamique leur permettra de renforcer leurs actions en faveur du développement du parasport et d'accompagner les clubs déjà engagés dans cette démarche.
- **les médias locaux :** presse, télévision et radio locales, ainsi que les réseaux sociaux, sont des canaux puissants pour toucher le grand public. Par exemple : la presse écrite local, elle pourra ainsi identifier des clubs proposant des activités adaptées aux personnes en situation de handicap. Elle pourra ensuite entrer en contact avec eux afin de réaliser des articles ou des reportages, et ainsi mettre en valeur leurs initiatives.

En activant ces différents leviers, les collectivités ne se contentent pas uniquement de faire de la communication, elles impulsent et animent un écosystéme d'acteur autour du parasport. Cela permet de donner de la visibilité à l'offre de pratique, mais aussi d'en garantir la pérennité en ancrant le parasport dans le territoire et de montrer qu'elles s'y engagent.

Objectifs

- Renforcer la visibilité de l'offre parasportive du territoire ;
- Structurer un réseau de diffusion efficace ;
- Faciliter l'accès des pratiquants en situation de handicap à la pratique sportive ;
- Fédérer les partenaires autour du développement du parasport ;
- Valoriser les initiatives des clubs engagés ;
- Renforcer l'ancrage territoriale du parasport ;
- Développer les coopérations entre acteurs ;
- Affirmer le rôle de la collectivité comme pilote et animateur du territoire ;
- Contribuer à la pérennité des actions parasportive.

Ressources

Kit de communication Club inclusif

FICHE PRATIQUE 21

Organiser des événements grand public pour promouvoir l'offre de pratique

Description de l'action

L'organisation d'un événement dédié au parasport constitue un levier fort pour les collectivités pour matérialiser l'engagement et valoriser les clubs du territoire, notamment ceux inscrits dans le dispositif Club inclusif. Elles créent un temps fort qui met en lumière l'offre de pratique parasportive sur le territoire et facilite la rencontre entre clubs, partenaires et usagers.

Les collectivités peuvent être à l'initiative de ces événements et en définir les modalités en fonction des objectifs qu'elles poursuivent et des spécificités de leur territoire. Plusieurs formats peuvent être mobilisés :

- Un forum des parasports afin de favoriser la rencontre entre clubs, usagers et acteurs du médico-social ;
- Mettre en place des journées d'initiations parasportives en invitant les clubs à faire découvrir leurs activités à des publics en situation de handicap ;
- Soutenir toute initiative permettant de valoriser l'offre existante et de faciliter l'orientation des usagers vers les clubs.

Lors de ces événements, il est essentiel de veiller à l'accessibilité afin de permettre la participation de toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap.

Enfin, à l'issue de l'événement, elles peuvent faciliter l'orientation des usagers vers les clubs, contribuant ainsi à les transformer en un levier d'accès à la pratique.

Objectifs

- Valoriser l'offre parasportive du territoire ;
- Donner de la visibilité aux clubs engagés ;
- Favoriser la rencontre des acteurs du parasport du territoire ;
- Faciliter l'orientation des usagers en situation de handicap ;
- Renforcer la dynamique territoriale autour du parasport ;
- Affirmer l'engagement des collectivités dans le parasport.

Ressources

Guide pour des événements sportifs accessibles

La Métropole de Lyon souhaite rendre le sport accessible à tous sur le territoire et accompagne concrètement les associations dans l'accueil du public en situation de handicap à travers le financement de 4 sessions du dispositif Club inclusif.

Mais notre action ne s'arrête pas à la formation : nous organisons des temps de rencontre entre les promotions pour faire vivre ce réseau de clubs engagés.

À l'occasion d'événements sportifs ponctuels, tels que l'Open Sopra Steria de tennis, la Métropole de Lyon s'appuie sur son partenariat avec le tournoi pour organiser des temps de rencontre et de mise en réseau autour de thématiques variées. A cette occasion, l'ensemble des promotions Club inclusif sont conviées à une restitution du bilan de la sensibilisation (10-15 clubs par temps d'échanges). Lors de ces temps d'échanges, les échanges de bonnes pratiques gravitent très souvent autour des questions de diffusion et de communication des activités parasportives proposées. Ces temps permettent également aux clubs de rencontrer des professionnels du milieu médico-social notamment. L'objectif de ces temps est de conserver le lien avec les clubs qui ont participé à la sensibilisation, de répondre à leurs éventuelles questions complémentaires et surtout de favoriser les échanges entre pairs.

Ces événements permettent de valoriser l'offre sportive adaptée déjà existante, de susciter de nouvelles synergies et de mieux orienter les usagers vers une pratique sportive épanouissante et personnalisée.

***Laura DAPONTE**, Chargée de mission Sport-Santé Handicap, Direction des Sports de la Métropole de Lyon*

FICHE PRATIQUE 22

Promouvoir le parasport lors d'événements existants

Description de l'action

Lorsqu'une collectivité organise un événement sur son territoire, il est intéressant qu'elle profite de cette opportunité pour promouvoir le parasport et les associations locales qui accueillent des personnes en situation de handicap. Ainsi, elle se saisie d'une opportunité d'un événement déjà existant qui rassemble et fédère du public pour sensibiliser et informer sur le parasport.

Cet événement peut être toute manifestation organisée par la collectivité sur laquelle la thématique du parasport peut se greffer :

- fête du sport, en proposant des sensibilisations aux parasport encadré par les associations sur la collectivité ;
- forum des associations, en proposant une mise en lumière des associations qui accueillent ou un espace parasport dédié sur le forum ;
- tournoi ou compétition sportive organisé sur la collectivité et où elle peut en parallèle proposer des initiations à des disciplines parasportives.
- tout autre événement que la collectivité peut porter.

Cela permet également de mutualiser les ressources, évitant ainsi la création d'un nouvel événement dédié au parasport, ce qui représente une optimisation des moyens logistiques et humains tout en favorisant l'inclusion.

Un événement ponctuel constitue ainsi un tremplin pour rendre visible l'offre de parasport et susciter l'intérêt.

Objectif

- Faire découvrir et sensibiliser le grand public aux parasports ;
- Valoriser la politique parasportive des collectivités par une présentation des actions qu'elles mènent ;
- Valoriser les clubs sportifs engagés dans l'accueil de pratiquants en situation de handicap ;
- Permettre une identification par les usagers des lieux de pratiques existant sur les collectivités.
- Favoriser la mise en réseau sur les collectivités.

Ressources

Guide pour des événements sportifs accessibles

Le développement du parasport est une priorité et un axe majeur de la politique sportive départementale qui se décline sous différentes actions comme le soutien aux associations sportives via des aides matérielles et de la mise en réseau, la formation et la sensibilisation. Le financement de la sensibilisation Club inclusif a été un point de départ de cette politique.

A l'occasion de l'organisation des premières Rencontres Départementales des acteurs du sport, les clubs ayant participé à la sensibilisation Club inclusif ont été sollicités pour témoigner des difficultés rencontrées mais également des solutions mises en place pour l'accueil de sportifs en situation de handicap. Des para-sportifs de haut niveau ainsi que des représentants des comités Handisport et Sport Adapté sont également intervenus sous forme de table ronde.

L'objectif était de sensibiliser davantage les acteurs locaux à la question du parasport, favoriser la mise en relation et mettre en valeur des exemples concrets de réalisation.

***Pierre RIOL**, Conseiller délégué en charge du Sport, conseil départemental du Puy-de-Dôme*

FICHE PRATIQUE 23

Financer durablement le développement de l'offre parasportive d'un club

Description de l'action

Pour assurer la pérennité de leurs projets ou la création de nouveaux, les clubs sportifs peuvent identifier des besoins ponctuels. Grâce à l'animation du réseau de clubs, les collectivités sont en première ligne et les clubs se tournent vers elles, en tant qu'acteur engagé du parasport, afin d'évaluer avec elles la faisabilité et trouver des solutions.
Ces besoins sont variés, mais ils comportent souvent une dimension financière. Dans la continuité de l'accompagnement qu'elles apportent pour structurer les projets des clubs, elles soutiennent également les clubs afin d'inscrire leurs actions dans la durée.

Ce soutien financier peut être de divers ordres :

- Elles peuvent attribuer des subventions pour sécuriser la continuité ou la création de nouveaux projets de leurs clubs ;
- Elles peuvent accompagner la montée en charge des projets (achat de matériel spécifique, accompagnement à la formation des encadrants, etc.) ;
- Elles peuvent accompagner la mise en place de manifestation sportive à l'initiative d'un club.).

Les collectivités sont invitées à veiller à aligner leur soutien financier avec les besoins réels exprimés par les clubs. Pour cela, elles peuvent les inviter à formaliser précisément leurs demandes, en définissant clairement la nature de leurs besoins. Cette démarche permet d'adapter au mieux le type de soutien qu'elles apportent.

Cet accompagnement doit rester cohérent avec la politique parasportive et les axes stratégiques qu'elles portent.

Enfin, lorsqu'elles financent l'acquisition de matériel, elles sont invitées à encourager les clubs à mettre en place des pratiques de mutualisation. Cela favorise une gestion raisonnée des équipements et limite les achats multiples sur un même territoire.

Objectifs

- Assurer la pérennité des projets parasportifs des clubs ;
- Renforcer le rôle des collectivités comme un acteur structurant du réseau parasportif local ;
- Soutenir le développement et l'amélioration qualitative des projets parasportifs ;
- Optimiser l'utilisation des ressources publiques par un accompagnement à la mutualisation ;
- Structurer un dialogue continue avec les clubs.

Ressources

Outil de financement de projets parasportifs

Au département du Pas-de-Calais, nous articulons la sensibilisation Club inclusif avec les aides «Ouvrez votre Club». La sensibilisation aide les clubs à construire leur projet d'accueil des personnes en situation de handicap et à identifier leurs besoins.

Depuis 20 ans, le dispositif « Ouvrez votre Club » peut ensuite soutenir financièrement sa mise en œuvre. Cette complémentarité permet de donner une suite concrète à la sensibilisation et de développer une offre sportive accessible dans la durée.

***Matthieu LALLIOT**, Chargé de Mission Sport et Territoire, Sport et Handicap, Direction des Sports du Département du Pas-de-Calais*

FICHE PRATIQUE 24

Assurer un suivi et des échanges réguliers des projets et besoins des clubs

Description de l'action

Dans la continuité de l'accompagnement que les collectivités proposent à leurs clubs, notamment à travers les rencontres qu'elles initient, elles organisent des temps d'échange réguliers avec eux. Elles peuvent, par exemple, instaurer un rendez-vous annuel en amont de la rentrée sportive afin de faire un point sur le projet d'accueil des clubs, leurs avancées et les éventuelles difficultés rencontrées.

Ces temps d'échanges jouent un rôle central dans l'animation du réseau parasportif. Ils permettent de:

- Identifier les besoins et les freins rencontrés par les clubs dans la pérennisation de leurs actions ;
- Définir des axes de travail et mettre en place des réponses adaptées aux besoins exprimés ;
- Prioriser les actions de leur politique parasportive en fonction des difficultés remontées par les clubs.

Au-delà de l'accompagnement individuel, les collectivités contribuent, par cette animation régulière, à renforcer la structuration territoriale du parasport. Elles facilitent la circulation de l'information et favorisent la mise en relation entre les acteurs.
Grâce aux remontées de terrain de ces derniers, elles jouent également un rôle de coordination : les collectivités mettent en lien les structures entre elles et assurez la diffusion des informations auprès des autres partenaires du réseau local.

Objectifs

- Structurer et animer le réseau parasportif local ;
- Renforcer la connaissance des réalités de terrain;
- Prioriser et piloter la politique parasportive de la collectivité ;
- Accompagner et favoriser la pérennisation des projets des clubs ;
- Développer la mise en réseau des acteurs du territoire
- Renforcer le rôle de coordination local des collectivités territoriales ;
- Fluidifier la circulation de l'information.

À Colmar, une première session de sensibilisation Club inclusif destinée aux clubs sportifs a été organisée avec le soutien de l'OMS et de la ville. Le dispositif Inclu'Sport est le prolongement opérationnel de cette dynamique de sensibilisation.

Il repose sur une coopération entre la ville de Colmar, l'Office Municipal des Sports de Colmar, les clubs engagés dans la démarche Club inclusif et les établissements médico-sociaux du territoire. Concrètement, des ateliers sportifs sont organisés, une fois par mois, par les clubs formés afin de permettre à des jeunes en situation de handicap mental ou psychique de découvrir différentes disciplines dans des conditions adaptées.
Pour la Ville de Colmar et l'OMS, cette démarche s'inscrit pleinement dans une politique d'inclusion visant à soutenir les associations sportives dans l'adaptation de leurs offres.

***Arnaud FABIAN**, Chef du service des actions sportives, Direction des Sports, Ville de Colmar*

FICHE PRATIQUE 25

Structurer un réseau parasportif grâce à la dynamique du programme

Description de l'action

La mise en œuvre du programme conduit naturellement à rassembler de nombreux acteurs autour d'un même objectif. La collectivité constatera rapidement la convergence d'ambitions, de priorités et de besoins.

Cela constitue une réelle opportunité : elle facilite la priorisation des sujets et accélère la mise en place d'actions concrètes au service de la politique sportive et parasportive.

Cette dynamique peut être mobilisée pour structurer un réseau, plus ou moins large selon les enjeux du territoire, réunissant les acteurs engagés dans le programme et les clubs participants.
Ce groupe pourra devenir un espace d'échanges, de coordination et de co-construction durable.
Il est recommandé de structurer un réseau des clubs inclusifs que les collectivités peuvent animer dans le temps et mobiliser ponctuellement dans l'année lors de temps spécifiques, afin de le faire vivre.

Objectifs

- Créer et animer un réseau de clubs et d'acteurs engagés autour de l'accès à la pratique pour tous ;
- Favoriser l'émergence et l'organisation de projet en faveur de l'accès à la pratique pour tous ;
- Développer un espace d'échange, d'entraide et de partage d'expérience.

FICHE PRATIQUE 26

Intégrer de nouveaux clubs dans un réseau parasportif existant

Description de l'action

Nombreux sont les territoires qui disposent d'un réseau d'acteurs et/ou de clubs déjà engagées sur le parasport et animés par la collectivité ou des partenaires. Ces réseaux constituent un levier fort du développement et de l'animation de la pratique pour tous.

Grâce au programme Club inclusif, de nouveaux clubs sont sensibilisés et accompagnés dans leur démarche d'accueil. Leur mobilisation est une opportunité forte pour renforcer la dynamique du réseau local.

Il est donc conseillé d'intégrer ces nouveaux clubs au sein des réseaux déjà en place. En rejoignant ces espaces d'échanges ils pourront bénéficier de l'expérience et des ressources du collectif, tout en apportant leurs propres initiatives et expérience. Pour les collectivités ou les partenaires, cette intégration permet de consolider et renforcer le réseau local, de favoriser la communication et l'échange entre les acteurs.

Elle contribue aussi à une meilleur articulation et cohérence des actions autour des politiques sportives et des autres politiques publiques du territoire.

Objectifs

- Valoriser le réseau parasportif déjà existant et l'enrichir de nouveaux acteurs dynamiques ;
- Valoriser les clubs inclusifs récemment sensibilisés en les intégrant dans un réseau dynamique et structure ;
- Favoriser les échanges et métaconnaissance entre les acteurs de votre territoire ;
- Accompagner dans le temps la montée en compétence des clubs sportifs de votre territoire ;
- Pérenniser l'engagement des clubs sensibilisés par le programme Club inclusif.

Pour insuffler une nouvelle dynamique dans l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des associations sportives, le département des Bouches-du-Rhône a lancé le label Sport et Handicap. Il est ouvert à toute association sportive ouverte aux personnes en situation de handicap, que cela soit dans des sections dédiées ou en pratique mixte.

Le dispositif Club inclusif a permis à la fois de donner des outils supplémentaires aux clubs nouvellement labellisés, de convaincre de nouveaux clubs de valoriser leurs actions déjà existantes avec ce label et surtout de créer des échanges sur les bonnes pratiques entre les clubs, faisant naitre de nouvelles synergies.

***Philippe LE GOFF**, Chef du service des sports, Conseil Départemental des Bouches du Rhône*

club-inclusif.fr

club-inclusif@france-paralympique.fr

@franceparalympique